

Le test de résistance mené par l'AEAPP sur le secteur européen de l'assurance témoigne de sa résilience mais aussi de sa dépendance à l'égard des mesures transitoires

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) a publié ce jour les résultats de son **test de résistance des assurances** pour l'année 2021, au cours duquel elle a évalué la résilience du secteur face à un **scénario de COVID-19 prolongé dans un environnement de taux d'intérêt durablement bas**.

Dans le cadre du test de résistance des assurances pour 2021, l'AEAPP a procédé à une évaluation des fonds propres et de la solvabilité des participants et a également, pour la première fois, examiné l'adéquation de leurs actifs liquides, avant et après la réalisation de la situation stressée. Ce test a permis aux participants de calculer leur position après crise en utilisant deux approches distinctes : l'approche de bilan fixe sans mesures de gestion et l'approche de bilan contraint, selon laquelle des mesures de gestion réactives étaient autorisées. Dix-neuf participants ont choisi de recourir à de telles mesures.

Les chocs prescrits ont été modélisés en fonction de risques pesant sur le système financier qui sont considérés comme étant à la fois sévères mais plausibles. Ils comprennent un élément de « *double hit* », selon lequel le taux sans risque et les primes de risque évoluent dans des directions divergentes, dont l'effet est complété par un ensemble de chocs techniques propres à l'activité d'assurance qui découlent de la survenance de la pandémie.

Résultats

Malgré les lourdes répercussions économiques et financières de la pandémie de COVID-19, le secteur européen de l'assurance a engagé l'exercice de test de résistance avec un niveau confortable de fonds propres, comme en témoigne son ratio de solvabilité établi à 217,9 % fin 2020. Cette couverture large de l'exigence de solvabilité a permis aux participants d'absorber le choc du scénario adverse.

Le module « Capital » de l'exercice a confirmé que les principales vulnérabilités du secteur résultent de chocs sur les marchés et, plus particulièrement, du découplage entre primes de risque et taux sans risque, qui constitue le scénario dit de « *double hit* ».

Dans l'approche de bilan fixe, selon laquelle aucune mesure de gestion contre les chocs prescrits n'a pu être appliquée, le ratio de solvabilité agrégé a reculé de 92,1 points de pourcentage pour s'établir à 125,7 %, portant ainsi 9 organismes sous le seuil réglementaire de 100 %.

Les résultats s'améliorent lorsque les participants, dans le cadre de l'approche de bilan contraint, utilisent les mesures de gestion réactives. Ces mesures ont permis de réduire de 13,6 points de pourcentage la baisse initiale observée dans le cadre de l'approche de bilan fixe, pour atteindre un

ratio de solvabilité agrégé de 139,3 %, et de ramener au-dessus de 100 % le ratio de solvabilité post test de résistance de 7 participants. Le secteur européen de l'assurance a donc démontré qu'il dispose d'outils lui permettant de faire face à des effets économiques et de marché défavorables.

En dépit d'une réduction significative de l'excédent d'actifs par rapport aux passifs, aucun des participants n'a déclaré un ratio actif/passif inférieur à 100 %, que ce soit selon l'approche de bilan fixe ou selon l'approche de bilan contraint. Cela confirme la capacité du secteur à tenir ses promesses envers les assurés, même en cas d'évolution défavorable de l'économie et des marchés.

Les mesures du paquet branches longues (« LTG » pour *long-term guarantees*) font partie intégrantes de la directive Solvabilité II, et ont contribué à absorber une partie des chocs, limitant ainsi la baisse du ratio de solvabilité des participants. Néanmoins, les tests de résistance ont également souligné que la solvabilité d'une partie du marché continue de dépendre largement de mesures transitoires, qui, contrairement aux garanties à long terme, devraient être progressivement supprimées d'ici 2032. Les entreprises devraient prendre des mesures concrètes afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des mesures temporaires mises en place pour faciliter la transition du régime Solvabilité I à celui de Solvabilité II.

Le module « Liquidité » du test de résistance a montré que la position de liquidité des participants semble moins préoccupante que leur solvabilité compte tenu des importantes réserves d'actifs liquides détenues par le secteur. Néanmoins, les résultats révèlent que les assureurs ne peuvent pas s'appuyer uniquement sur leurs encaisses pour couvrir des sorties imprévues.

Petra Hielkema, présidente de l'AEAPP, a déclaré : « *Le test de résistance a montré que les assureurs européens sont capables de maintenir leur santé financière même dans des conditions économiques difficiles. Je suis heureuse qu'à aucun moment les participants n'aient signalé de situation en termes d'actifs post stress dans laquelle les engagements des assureurs envers les assurés auraient été compromis. Cependant, sous la surface de ces résultats positifs se trouve une dépendance souvent importante aux mesures transitoires, qui seront progressivement supprimées d'ici 2032. Dans les mois à venir, nous allons concentrer notre attention sur les vulnérabilités qui ont été mises en lumière au cours de ce test. Nous en appellerons également aux législateurs afin qu'ils envisagent de faire de la divulgation des résultats individuels une obligation légale.* »

Prochaines étapes

L'exercice de test de résistance des assurances pour 2021 permet aux superviseurs de se faire une idée précise de la situation des assureurs européens en termes de fonds propres et de liquidité, selon un scénario sévère mais plausible. Il fournit également une base de travail au travail de supervision entre contrôleurs de groupe et participants afin de remédier aux vulnérabilités mises en évidence.

L'AEAPP et les autorités nationales compétentes analyseront les résultats de façon plus approfondie afin de mieux comprendre les risques et vulnérabilités du secteur. L'AEAPP évaluera également la

nécessité de formuler des recommandations sur les préoccupations pertinentes identifiées au cours de l'exercice.

Contexte

L'AEAPP a réalisé une évaluation des fonds propres et de la solvabilité qui, pour la première fois, a également été complétée par une analyse des positions de liquidité des participants. L'exercice a réuni 43 groupes d'assurance et 1 entité individuelle, représentant environ 75 % du marché de l'assurance de l'Espace économique européen (EEE) avec un niveau de couverture national adéquat.

Bien que le test de résistance soit principalement axé sur l'aspect microprudentiel, l'exercice conserve la nature non notée (*non-pass/fail*) des tests de résistance précédents. L'AEAPP a travaillé avec les positions individuelles agrégées post-tensions afin de déduire la résilience globale du secteur et d'identifier les éventuelles vulnérabilités sectorielles. En 2021, pour la première fois, les participants aux tests de résistance pouvaient inclure des mesures de gestion réactives, comme par exemple des stratégies de réduction du risque, dans le calcul de leur position en situation stressée.

